

# Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)

Le certificat opérationnel vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation.

Le certificat opérationnel indique, **en plus des informations données par le certificat d'information**, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de votre projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

## Où faire la demande de CUB ?

- Déposer le dossier de façon dématérialisée :  
<https://gnau.valenciennes-metropole.fr/>
- Déposer votre dossier en version papier au service urbanisme de la mairie.

## INFOS SERVICE URBANISME

Clos Fleuri  
Parc de la Mairie  
146 rue Jean Jaurès  
59880  
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 10  
☎ 03 27 14 84 36  
✉ [urba@ville-saint-saulve.fr](mailto:urba@ville-saint-saulve.fr)

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi :  
8h15-12h et 13h30-17h30



# Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)

## Pièces à fournir :

- Un cerfa n°13410\*07 téléchargeable ou remplissable ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1970>
- Toutes les pièces spécifiques à votre demande qui vous seront demandées dans le cerfa

⚠ *Attention, le dossier doit être déposé en 4 exemplaires (cerfa et pièces)*

## Quel délai ?

Le délai d'instruction réglementaire est de **2 mois** à partir de la date du dépôt pour un dossier complet.

## Durée de validité

La durée du certificat est de **18 mois** à compter de sa signature.

La durée **peut être prolongée** par tranche d'une année tant que les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changé : la demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme et doit être adressée à la mairie au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité.

## INFOS

### SERVICE URBANISME

Clos Fleuri  
Parc de la Mairie  
146 rue Jean Jaurès  
59880  
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 10

☎ 03 27 14 84 36

✉ [urba@ville-saint-saulve.fr](mailto:urba@ville-saint-saulve.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :  
8h15-12h et 13h30-17h30



[www.ville-saint-saulve](http://www.ville-saint-saulve)

Hôtel de ville

146 rue Jean Jaurès 59880 Saint-Saulve

03 27 14 84 00

[mairie@ville-saint-saulve.fr](mailto:mairie@ville-saint-saulve.fr)